

# Leçon n°6 : L'empire romain : conquêtes, paix romaine et romanisation

**Introduction** : Suite à la bataille d'Actium en 31 A.J.C., Octave reste seul maître du pouvoir. Rome, par ses conquêtes, s'est déjà constitué un empire, elle se dote désormais d'un empereur concentrant les pouvoirs sur un espace très vaste.

Comment Rome installe-t-elle son pouvoir sur son empire et comment y maintient-elle la paix ?

# I - L'empereur et son empire

A - Auguste 1<sup>er</sup> empereur romain

# Et Octave devint Auguste

## Dates clés :

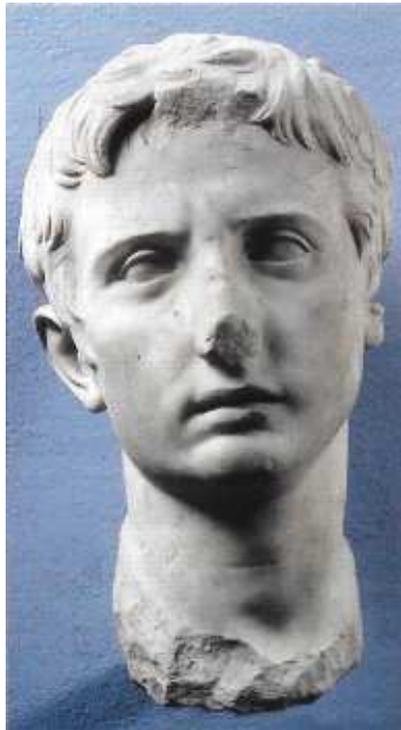
-63 : naissance à Rome

-43 : Octave intégré au Sénat

-42 : Octave bat les assassins de son père adoptif César (bataille de Philippi)

-31 : Victoire d'Actium contre Marc Antoine

-27 : le Sénat accorde les titres d'Auguste et Imperator



Portrait d'Octave, musée Guarnacci de Volterra en Toscane



Statue en marbre retrouvée dans la villa de Livie à Prima Porta près de Rome

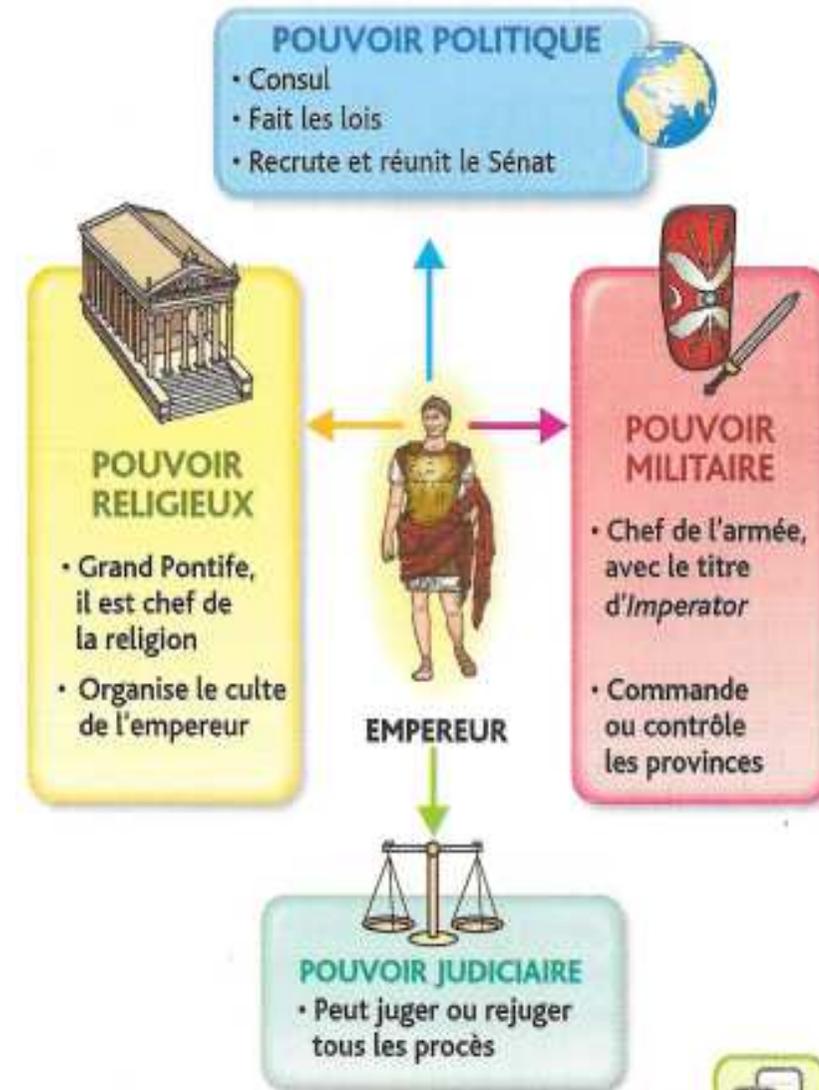
## Dates clés :

-12 : Auguste élu grand pontife

14 : mort d'Auguste

# Le Principat

LES INSTITUTIONS	sous la république	sous le principat
<b>Assemblées du peuple ou comices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Votent les lois</li> <li>■ Élisent les magistrats</li> </ul>	Les assemblées du peuple élisent toujours les magistrats. Mais les candidats doivent être présentés par le prince.
<b>Magistrats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Élus pour un an</li> <li>■ Pouvoir exécutif et militaire (pour les préteurs et les consuls)</li> <li>■ Charge collégiale et hiérarchisée : questure, édilité, préture, consulat, censure</li> </ul>	Les magistratures subsistent mais Auguste crée de nouvelles fonctions, comme la préfecture de l'annone (ravitaillement de Rome), confiées à des sénateurs et à des chevaliers qui ne dépendent que de lui.
<b>Sénat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée des anciens magistrats recrutés à vie</li> <li>■ Donne son avis sur les projets de loi avant les comices</li> <li>■ Gère les finances</li> <li>■ Attribue les commandements militaires</li> </ul>	Le sénat acquiert de nouveaux pouvoirs judiciaires et le gouvernement de dix provinces dites « sénatoriales ». Auguste peut le convoquer quand il le souhaite en vertu de sa puissance tribunicienne.



Magazine l'Histoire n° 395, janvier 2014, p. 51 et Manuel Hatier 2016, p. 128.

# Le Principat

## 2 Le pouvoir politique

Tous les pouvoirs du Sénat et du peuple passèrent à Auguste, et à partir de ce moment, une véritable monarchie<sup>1</sup> fut établie, même si, encore maintenant, on nomme aux magistratures<sup>2</sup> selon les lois.

■ D'après Dion Cassius, *Histoire romaine*, I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle après J.-C.

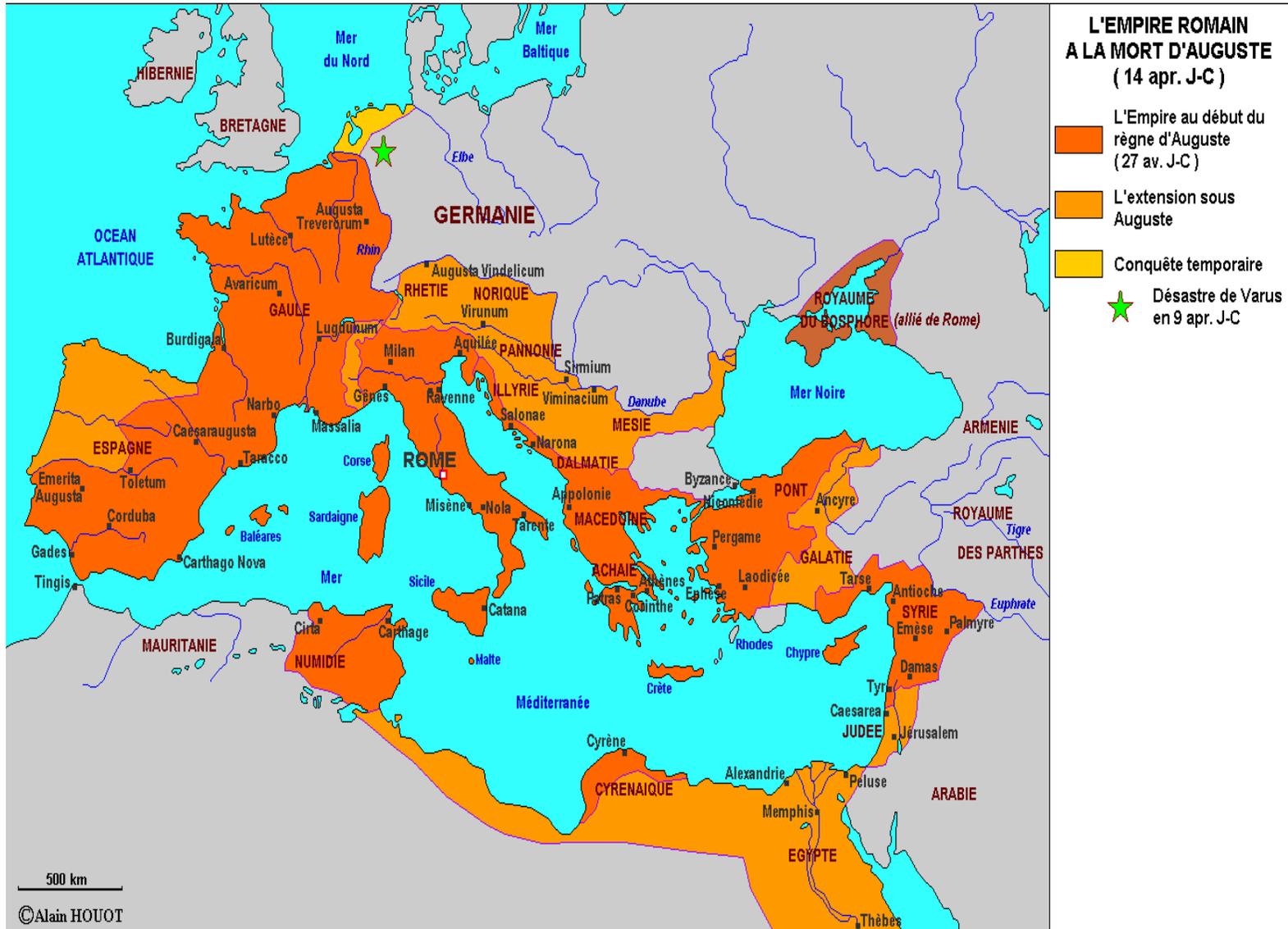
1. Régime politique dans lequel le pouvoir est aux mains d'une seule personne.
2. Les magistrats sont les responsables de la cité élus par le peuple.

## A - Auguste 1<sup>er</sup> empereur romain

**Trace :** En 27 A.J.C., Octave reçoit le titre d'Augustus par le Sénat c'est à dire « élu des dieux ». Il fonde un nouveau régime, l'empire ou principat. Pourtant, il ne supprime pas les institutions républicaines (sénat, magistratures...), mais dans la réalité, c'est lui qui a tous les pouvoirs. L'empereur dirige l'état, il nomme les magistrats et les sénateurs, il dirige la religion (Grand Pontife) et l'armée, il fait les lois et rend la justice. Par ailleurs, son titre d'Auguste lui donne un caractère sacré, il devient une sorte de dieu pour les romains qui lui rendent un culte : c'est le culte impérial.

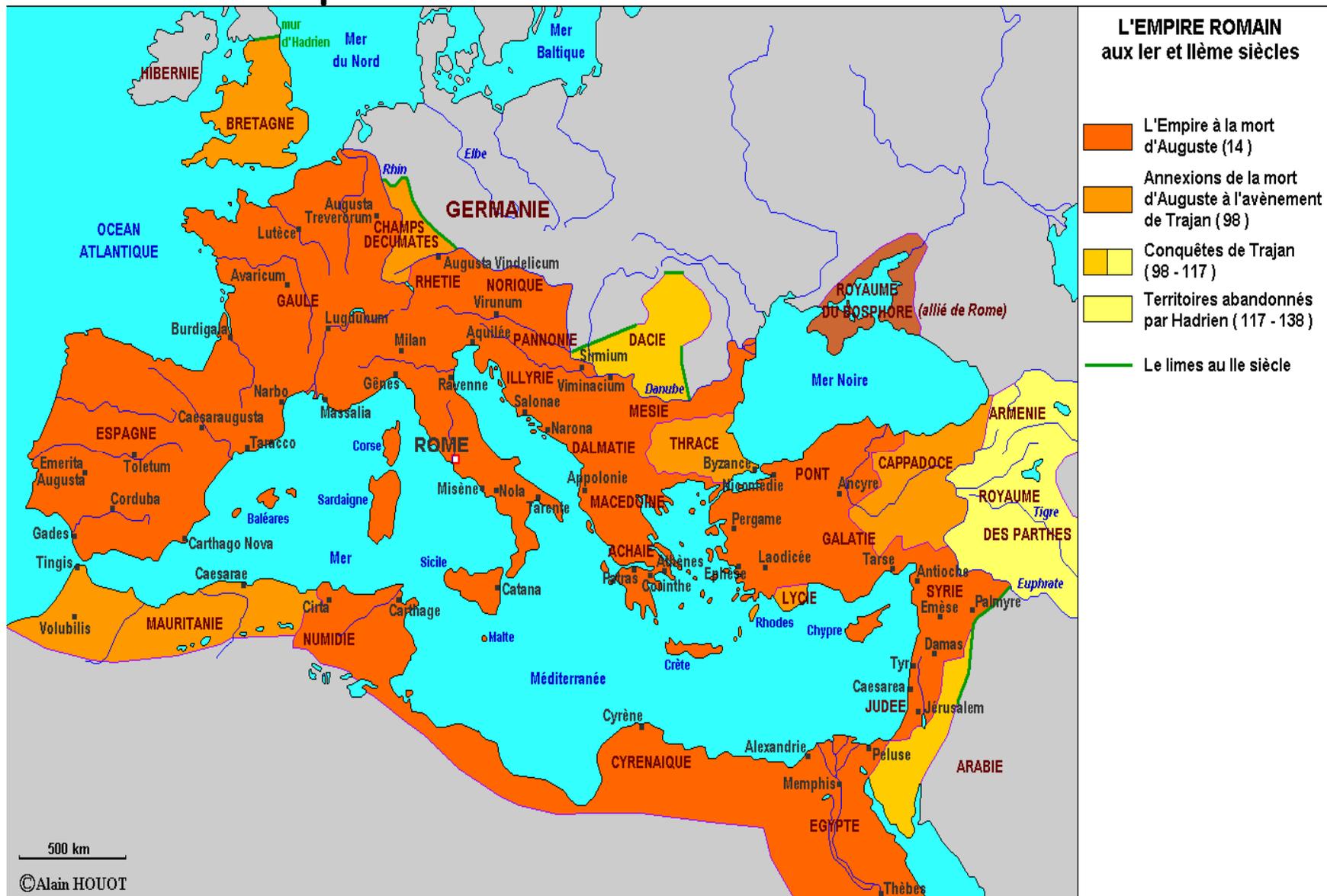
**B - Des conquêtes qui se poursuivent jusqu'au II<sup>e</sup>  
siècle**

# L'extension de l'empire sous Auguste



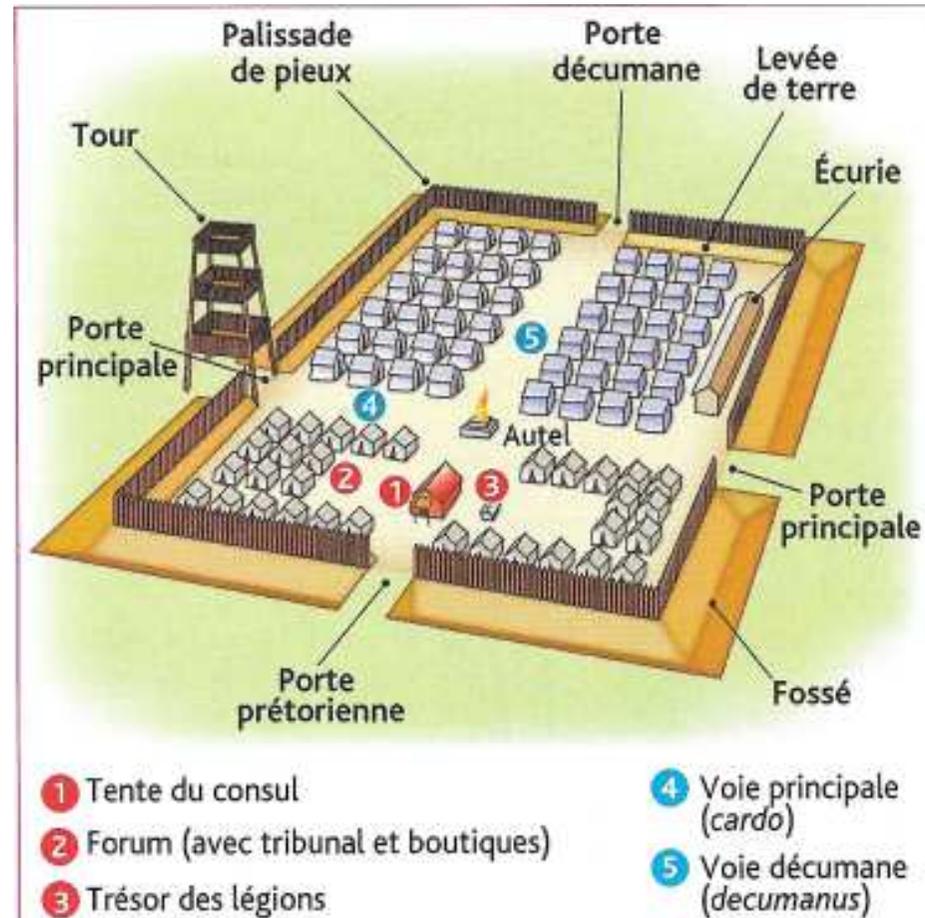


# L'empire aux Ier et IIème siècles



# Les légions romaines

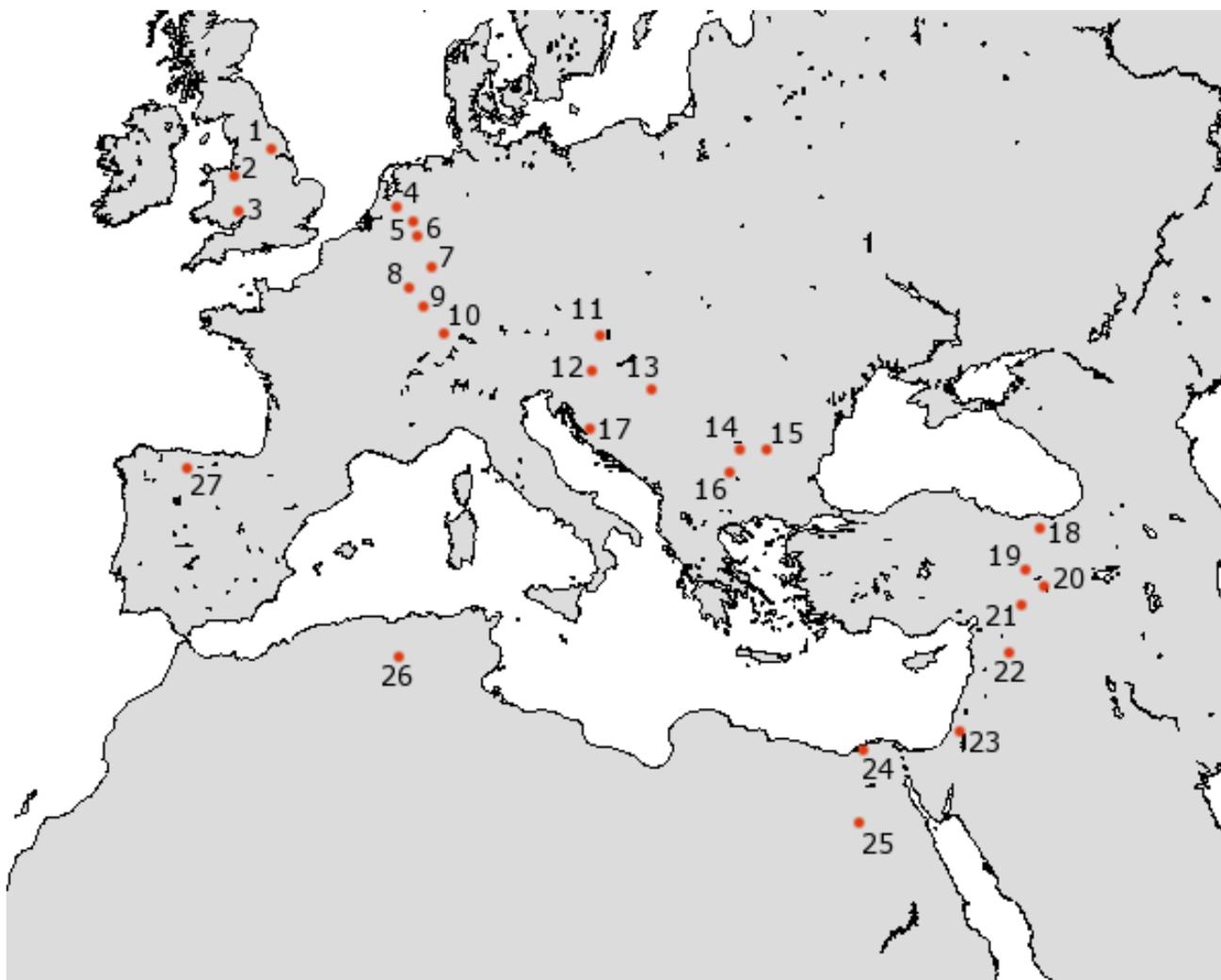
[Vidéo](#)  
[Guerres et](#)  
[Histoire](#)



Manuel Hatier 2016, p. 130-131.

# Les légions romaines

Cette carte des cantonnements des légions romaines en 80 illustre le déploiement des armées dans l'Empire, et indique donc les zones de friction avec les barbares ou les provinces où subsiste potentiellement une rébellion.



Sous Auguste, 28 légions de 6000 soldats chacune, 40 légions de 7000 soldats en 138 à la mort d'Hadrien.

# La discipline militaire

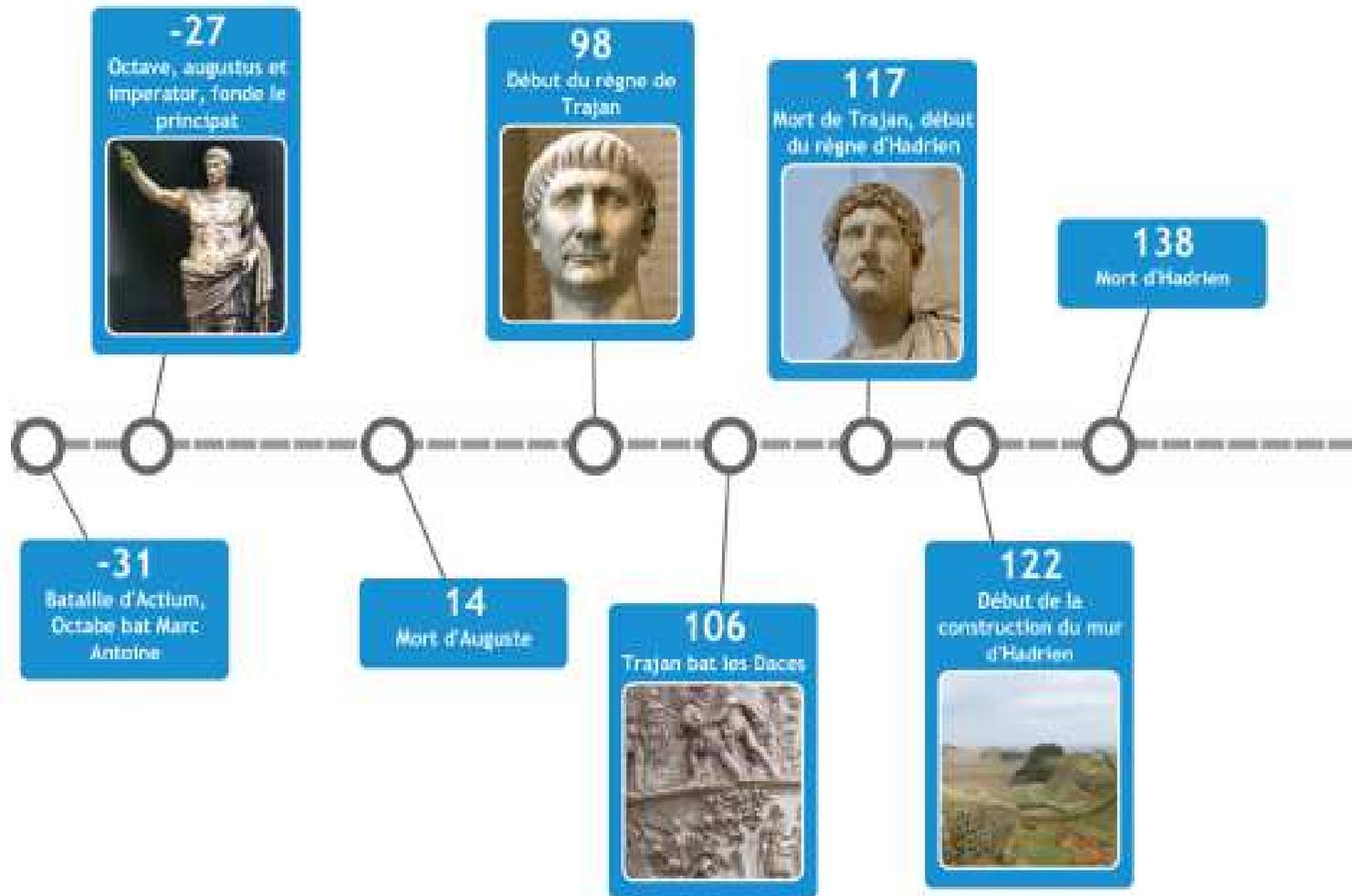
« Les soldats romains s'échappèrent en désordre à travers des monceaux de cadavres et d'armes. Ils finirent par se reformer après leur course, et le consul qui les suivait, en s'efforçant vainement de les arrêter, établit son camp en lieu sûr. Puis, faisant sonner le rassemblement, il s'en prit aux troupes pour avoir trahi la discipline et abandonné les drapeaux. Il demanda ; "Où est ton drapeau ?", "Où sont tes armes ?" Les hommes sans armes et les porte-drapeaux sans drapeaux, les officiers coupables d'abandon de poste furent bastonnés et décapités ; quant aux simples soldats, il en fit exécuter un sur dix tiré au sort. »

▪ D'après Tite Live, *Histoire romaine*, I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

## B - Des conquêtes qui se poursuivent jusqu'au II<sup>e</sup> siècle

**Trace :** L'empire romain parvint à son apogée territoriale sous le règne de Trajan (98-117). Son successeur, Hadrien, qui régna entre 117 et 138 abandonna la politique guerrière de ses prédécesseurs, fortifia les frontières de l'empire (mur d'Hadrien en Ecosse) et chercha surtout à maintenir l'empire en paix. Ce sont les légions romaines composées de 4 à 7000 hommes chacune, bien équipées et disciplinées, qui ont permis ces conquêtes.

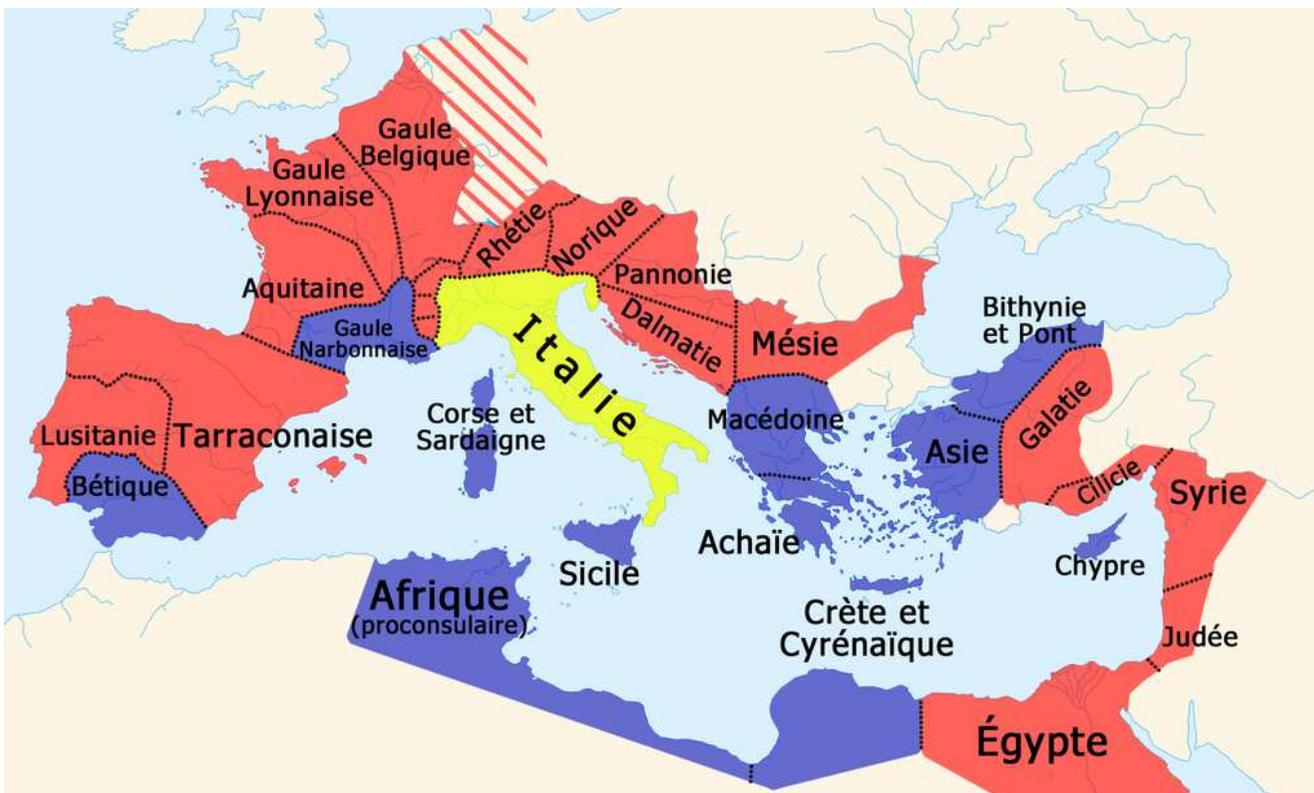
# Construire une frise chronologique à partir d'un outil numérique



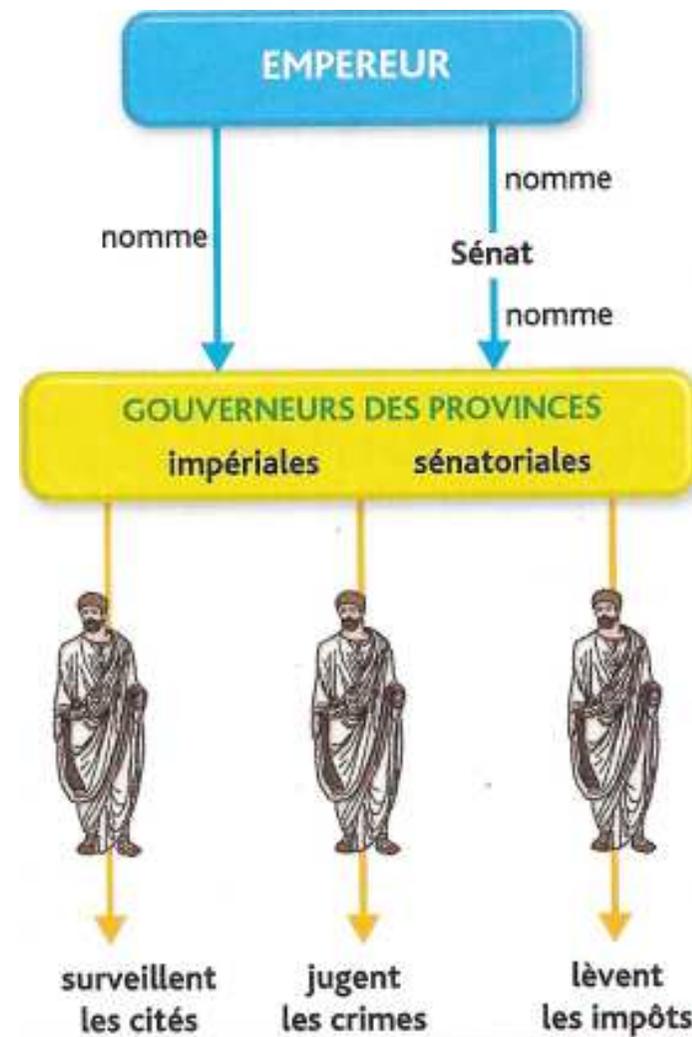
## II - L'empire entre paix et prospérité

A - un vaste empire administré et protégé

# Les provinces romaines en 14

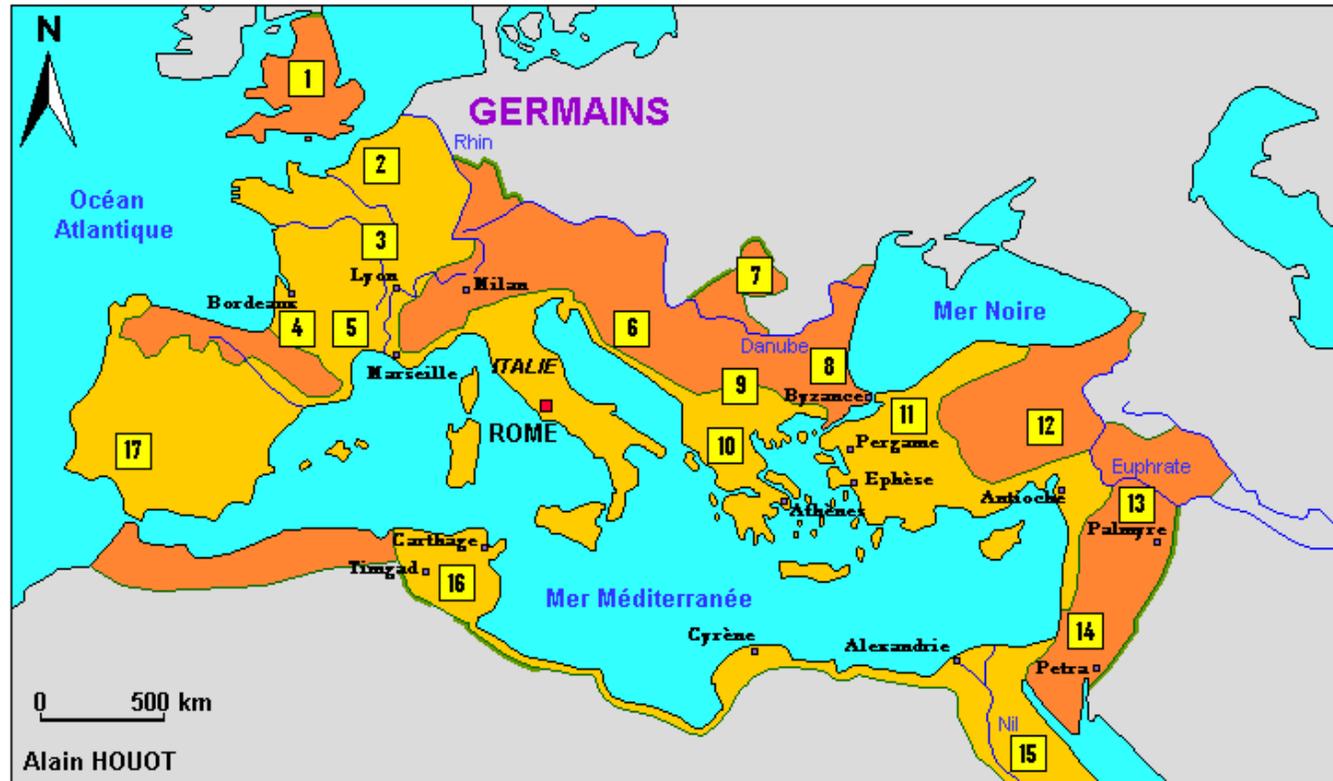


 Provinces impériales  Provinces sénatoriales



# Les provinces romaines

L'Empire romain à son apogée (II<sup>ème</sup> siècle)



[Vidéo paix romaine](#)

- Le mode romain au début de l'Empire
- Conquêtes pendant l'Empire
- Limes

Les provinces

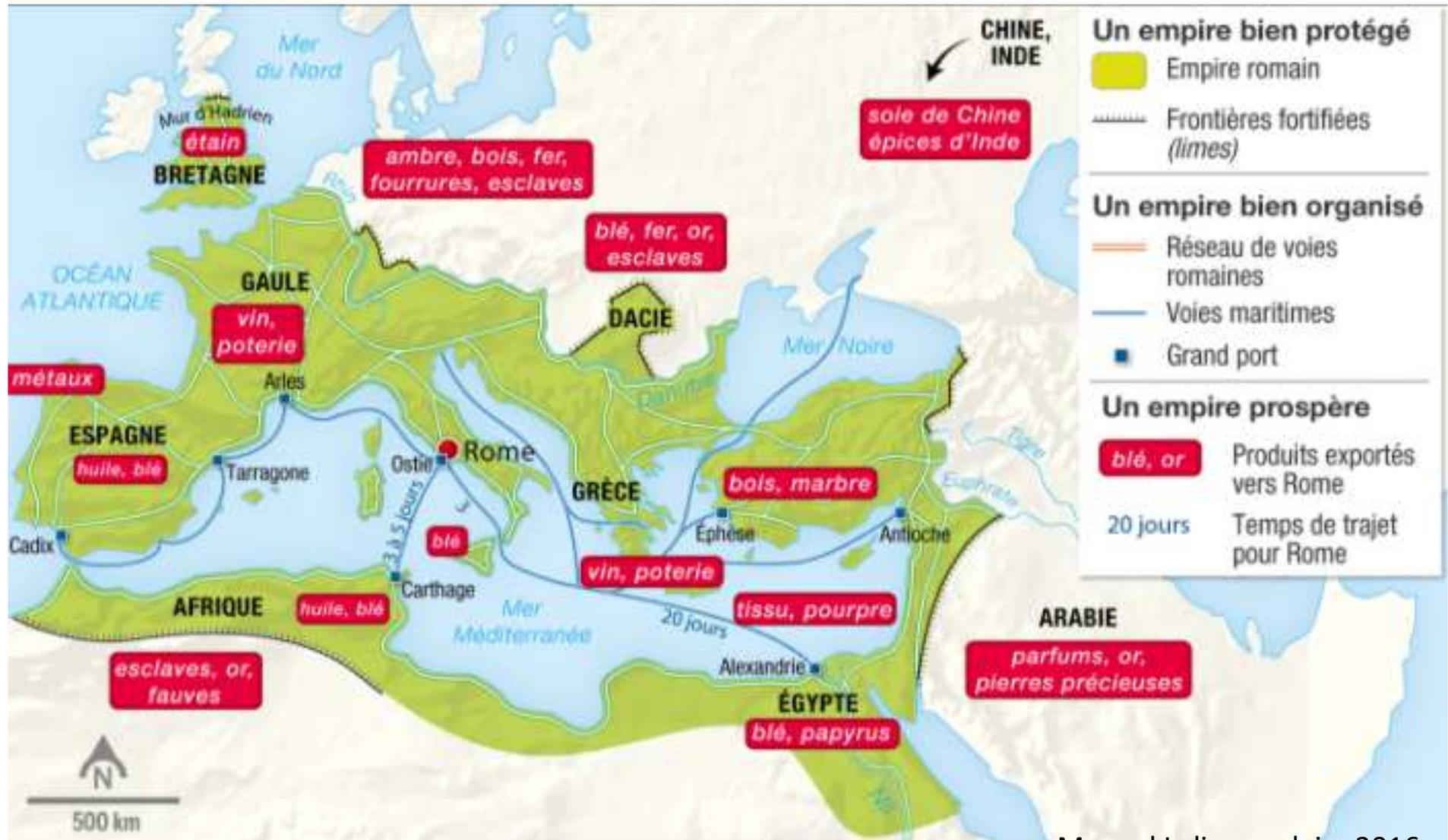
- |   |  |  |
|---|--|--|
| <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">1</span> Bretagne    | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</span> Dacie      | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">13</span> Syrie   |
| <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2</span> Belgique    | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">8</span> Thrace     | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">14</span> Judée   |
| <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</span> Lyonnaise   | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">9</span> Macédoine  | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">15</span> Egypte  |
| <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</span> Aquitaine   | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">10</span> Epire     | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">16</span> Numidie |
| <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">5</span> Narbonnaise | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">11</span> Asie      | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">17</span> Bétique |
| <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">6</span> Dalmatie    | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">12</span> Cappadoce |  |

## A - un vaste empire administré et protégé

**Trace** : Au II<sup>ème</sup> siècle, l'empire, centré sur la Méditerranée, s'étend du nord de la Bretagne à l'Afrique du nord, du littoral atlantique jusqu'à la Judée. Il est divisé en provinces sénatoriales ou impériales avec à leur tête un gouverneur chargé de lever les impôts pour Rome et de surveiller les cités dirigées par un sénat et des magistrats. La sécurité de l'empire repose sur les légions romaines massées le long de la frontière (limes) qui est fortifiée (murs, forts et tours) aux endroits les plus exposés aux attaques barbares (Germanie, nord de la Bretagne...).

## **B - La paix romaine et le développement des échanges**

# Le commerce dans l'empire au IIe siècle

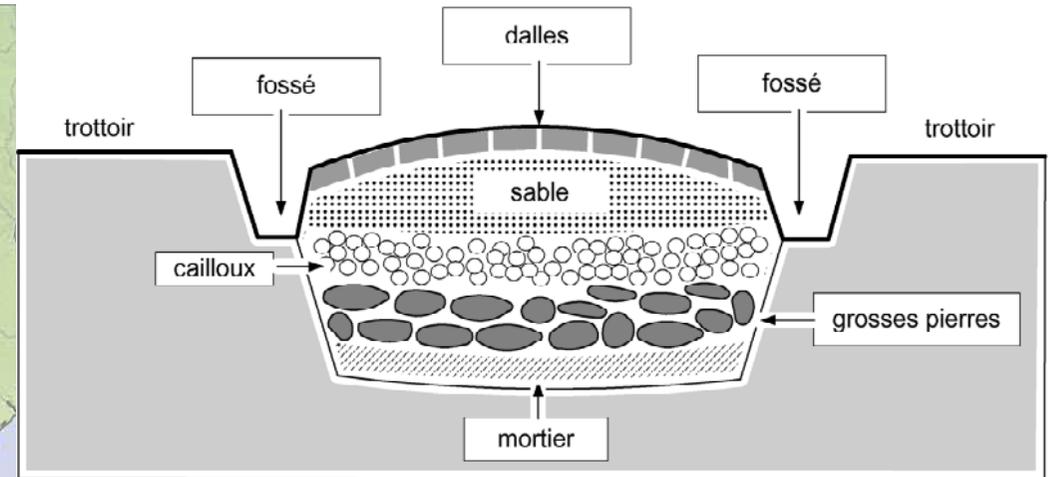


# Rome centre du monde

*Le monde entier est en fête, il a abandonné son équipement de guerre pour se livrer à la joie de vivre... Tout autour, sur d'immenses espaces, s'étendent les continents, et ils vous rassasient toujours de leurs productions. Et la Ville est semblable à un marché commun à toute la terre. C'est véritablement à vous que s'applique ce que dit Hésiode des parties extérieures de l'Océan où tout conflue en un même commencement*

*et une même fin, car c'est vers vous que tout converge : c'est là que se rencontrent commerce, navigation, agriculture, travail du métal, tous les métiers qui existent ou qui ont existé, tout ce qui se fabrique et tout ce qui pousse. On peut dire que ce que l'on n'a jamais vu ici n'existe pas ou n'a jamais existé. En conséquence, il est difficile de répondre à la question de savoir si la Ville l'emporte sur toutes les villes qui existent ou si c'est votre empire qui l'emporte sur tous les empires qui ont existé. »  
(Aelius Aristide, *Éloge de Rome*, 10-13.)*

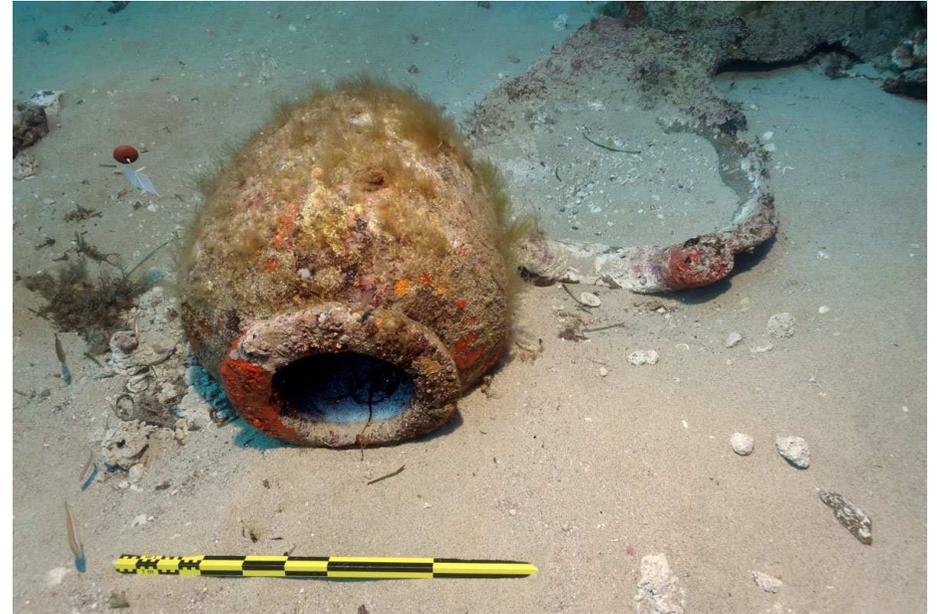
# Les voies de communication dans l'empire



# Le commerce du vin

Du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, le vin est l'un des produits les plus échangés entre les pays qui commercent en Méditerranée...À partir de l'instauration de l'Empire et de la romanisation, les provinces développent des viticultures régionales et produisent des vins de toutes les qualités, du bas de gamme aux grands crus. Certains vignobles connaîtront un essor considérable, comme ceux situés dans le sud de la Gaule ou dans la péninsule ibérique, entre Tarragone et Barcelone. En Afrique du Nord, ce sont les vins de Maurétanie Césarienne (actuelle Algérie), de Maurétanie Tingane (partie du Maroc), de Byzacène (Tunisie) et de Tripolitaine (Libye) qui sont exportés vers l'Italie.

Le *defrutum* était un vin cuit, parfois agrémenté d'olives noires et d'aromates. Produit dans la région située au débouché du Guadalquivir, il était exporté partout dans l'Empire romain dans des amphores ovoïdes à fond pointu et col à bords évasés appelées « Haltern 70 »



Amphore de l'épave du Giraglia, bateau romain qui transportait du vin en vrac dans des *dolia*, découverte en 2008 au large du Cap Corse, I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle de notre ère. © DRASSM/Teddy Seguin Arkaeos

# La villa gallo-romaine de Loupian



# La villa gallo-romaine de Loupian

- 1 : Appartements d'hiver du maître
- 2 : Appartements D'été
- 3 : Thermes
- 4 : Chai
- 5 : Pressoir
- 6 : Logement des esclaves
- 7 : Ateliers et écuries



# La villa gallo-romaine de Loupian

Il y a plus de vingt siècles, naissait en Italie une forme originale de grand domaine : la villa. Décrites par les agronomes latins comme des résidences rurales et des grandes exploitations agricoles, les villas ont gagné toutes les provinces occidentales de l'Empire romain.

Intégrées dans un réseau plus large d'agglomérations et de fermes, elles ont contribué à façonner durablement le paysage et l'agriculture.

Le chai, sur la quasi-totalité de sa surface, est occupé par des alignements réguliers de grandes jarres enterrées jusqu'au col, selon le dispositif des *dolia defossa* décrit par les sources antiques. Le *dolium*, qui peut atteindre en Narbonnaise jusqu'à 2 mètres de hauteur, est un récipient d'une contenance variant d'une dizaine à une vingtaine d'hectolitres. Dans le chai de Loupian, il y en a plus de quatre-vingt-dix. Au préalable enduits de poix, ils vont servir à la vinification. Le fouloir et le pressoir ne sont pas logés dans le chai mais à proximité. Dans la province, durant le Haut-Empire, les pressoirs sont du type à levier, avec une forte poutre de bois maintenue horizontalement par des montants, dont le poids et la pression accentuée par l'effet d'un contrepoids ou d'une vis vont permettre l'extraction du jus du raisin, le moût.

L'atelier de potiers du domaine de Loupian est installé sur le rivage de l'étang de Thau, au débouché du ruisseau qui draine le bassin versant exploité par la villa. L'implantation littorale du site artisanal est justifiée par le rôle de voie commerciale joué par le plan d'eau.

La main d'œuvre indispensable pour les travaux agricoles constitue l'essentiel de la population du domaine. Ce personnel vit à demeure, peut-être en servitude pour certains ou sous d'autres formes de dépendance avec le propriétaire des lieux.

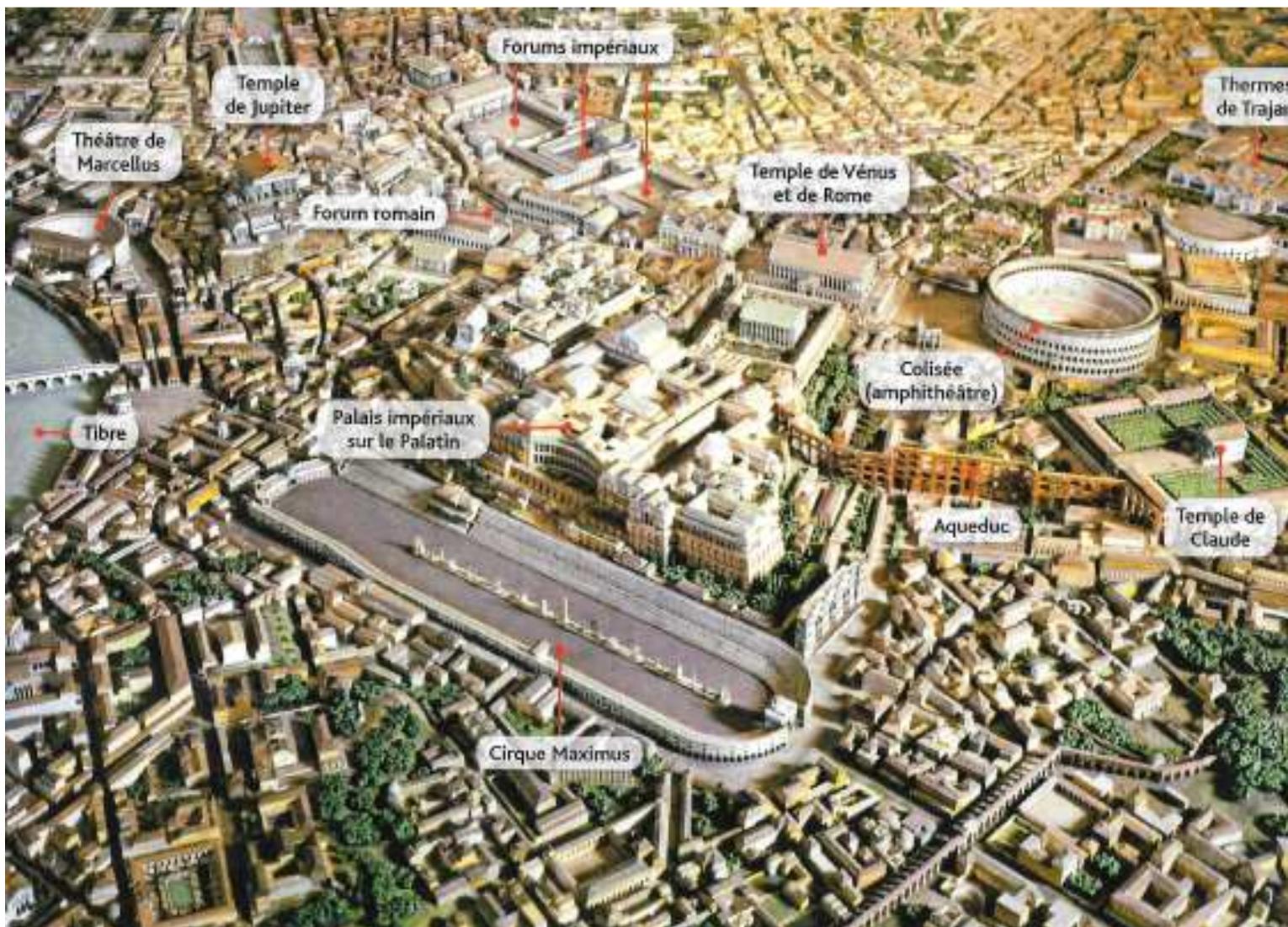
## B - La paix romaine et le développement des échanges

**Trace :** Le climat de paix du II<sup>e</sup> siècle encourage les échanges. L'armée construit de nombreuses voies de communication souvent dallées de pierre qui favorisent la circulation des marchandises laquelle se fait aussi par la mer et les fleuves. Des produits venus de toutes les provinces romaines et au-delà convergent vers Rome par le port d'Ostie : blé, huile d'olive, vin, métaux, produits de luxe comme la soie de Chine, esclaves. Enfin dans les campagnes apparaissent de grands domaines agricoles ou villae dont les productions (céréales, huiles, vin...) sont vendues en ville ou dans d'autres provinces.

## III - Rome et la romanisation de l'empire

### A - L'Urbs

# Maquette de Rome au début du IV<sup>e</sup> siècle



Jeu  
construis ta  
 cité romaine

Vidéo  
Rome en  
320

# Le palais impérial sur le Palatin



# Temple de Mars Ultor (vengeur) - forum d'Auguste



# Forum de Trajan



# Temple de Vénus et de Rome



# Arc de Vespasien et Titus



# Temple de Vénus et de Rome



# Amphithéâtre Flavien



# Amphithéâtre Flavien



# Amphithéâtre Flavien



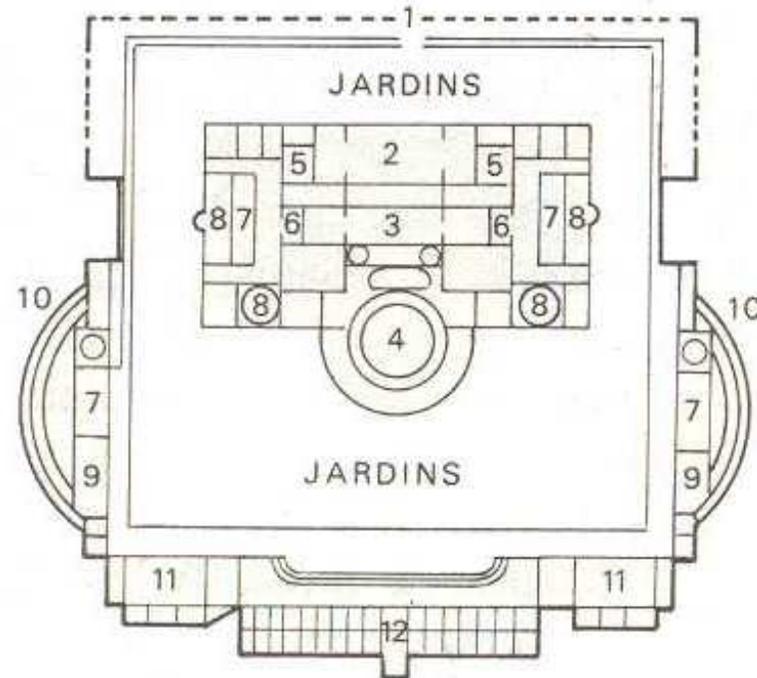
# Circus Maximus (Reconstitution)



# Circus Maximus (aujourd'hui)

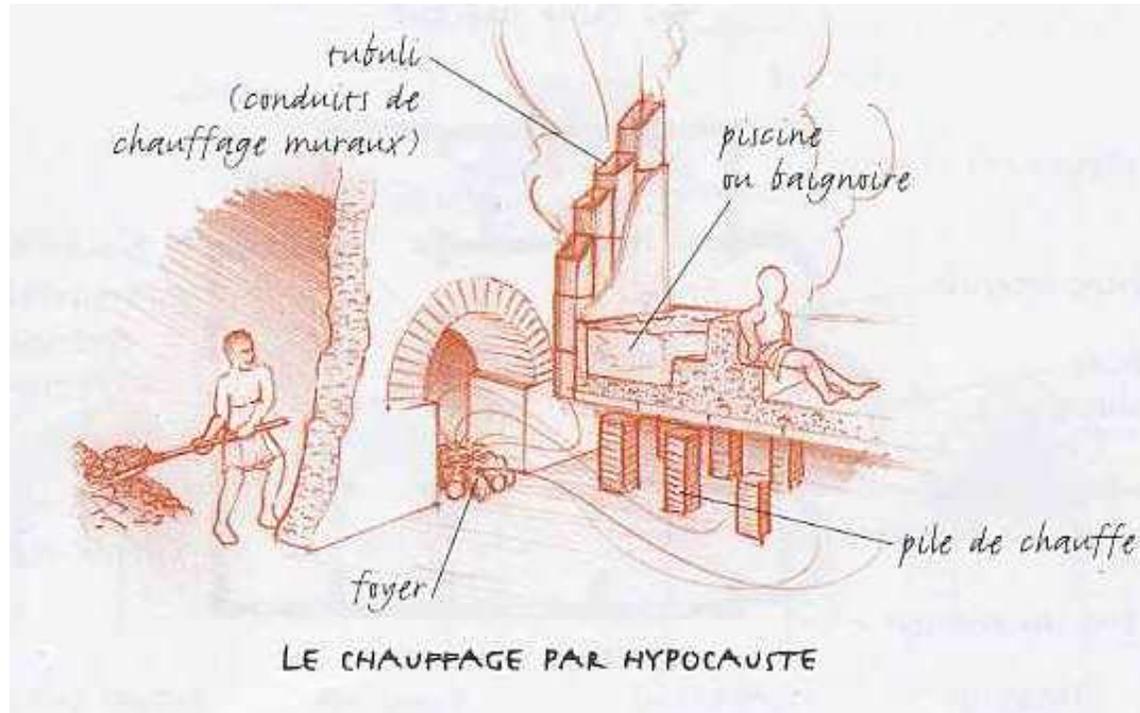


# Les thermes de Caracalla sur la colline de l'Aventin



*1 : entrée - 2 : frigidarium - 3 : tepidarium -  
4 : caldarium - 5 : vestiaires - 6 : salons -  
7 : palestres - 8 : gymnases - 9 : salles de conférences - 10 : portiques - 11 : bibliothèques -  
12 : petites salles de bains.*

# Les thermes de Caracalla



La source de chaleur est située sous les thermes : ce type de chauffage est appelé hypocauste (de hypo : sous et kaiô : brûler). La chaleur produite par le foyer (præfurnium) circule entre des pilettes de briques qui supportent les pièces chaudes ou tièdes. Ce système est complété par des tubulures (ou tuyaux en terre cuite) insérés dans le mur et permettant ainsi à la chaleur d'envelopper les salles chaudes jusqu'au plafond où elle est évacuée. Les salles tièdes sont plus éloignées de la source de chaleur que les pièces chaudes.

## A - L'Urbs

**Trace :** L'Urbs (la ville de Rome) est la capitale de l'empire romain, elle accueille plus d'un million d'habitants au II<sup>e</sup> siècle dans les insulae (appartements) pour la plupart et est alimentée en eau par des aqueducs. Pour célébrer leur gloire et la puissance de Rome, les empereurs l'embellissent. Ils font construire un palais impérial sur le palatin, des forums impériaux, des arcs de triomphe célébrant une victoire (arc de Vespasien et Titus en 81), des temples (temple de Vénus et de Rome sous le règne d'Hadrien) et des lieux de loisir pour le peuple comme l'amphithéâtre Flavien (Colisée) achevé en 80 et accueillant de nombreux spectacles (combats de gladiateurs) ou le Circus Maximus (grand cirque) pour les courses de char.

## **B - La romanisation de l'empire**

# La romanisation

L'Empire romain est une véritable mosaïque de peuples et donc de langues. L'usage du latin dans l'administration et l'armée en fait la langue de communication, dans toute la partie occidentale de l'empire, chez les notables et jusque dans les milieux populaires. Au point de faire disparaître à peu près toutes les langues indigènes.

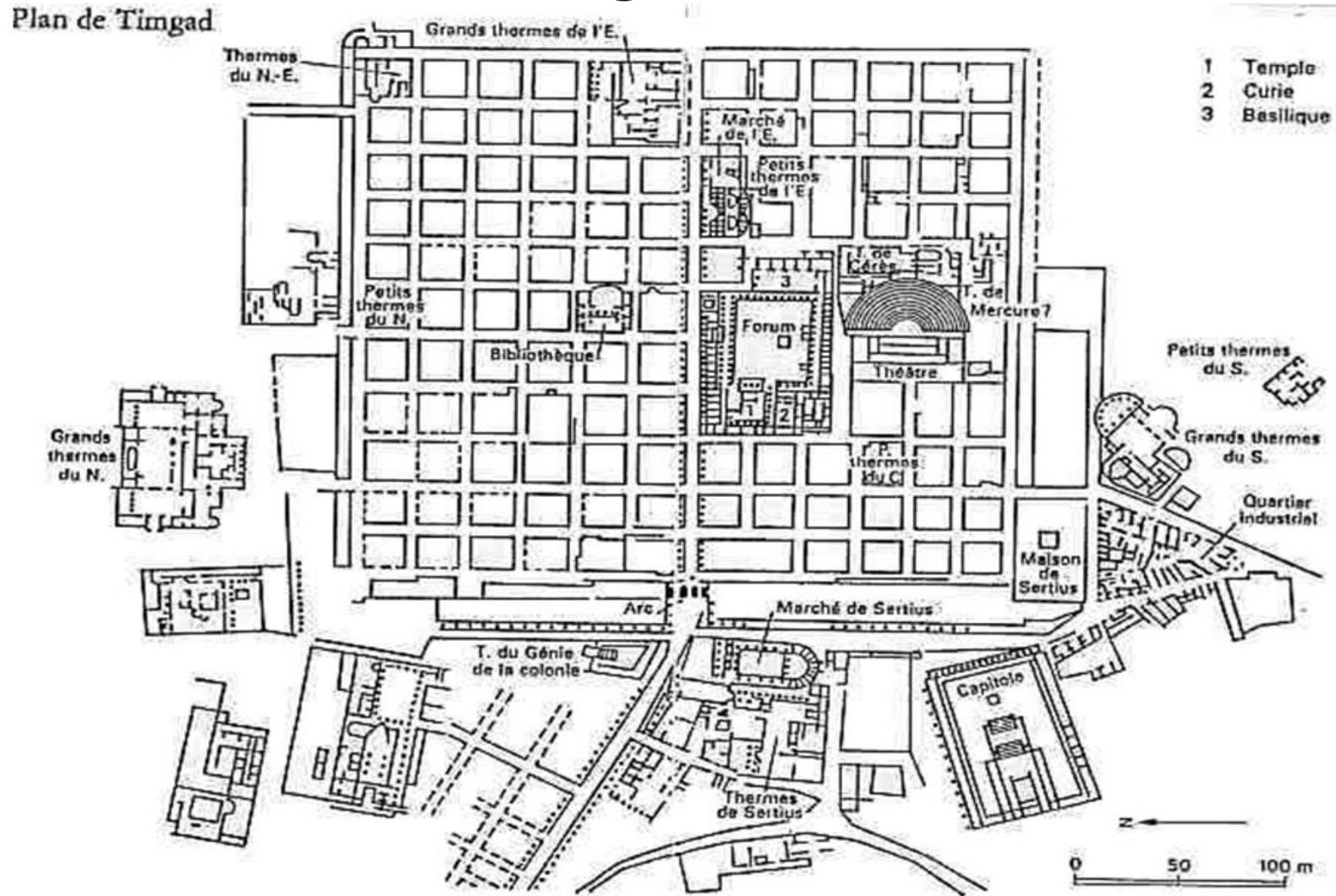
En Méditerranée orientale, le grec joue le même rôle que le latin à l'ouest. Cependant, quelques langues indigènes possédaient une longue tradition d'écriture et furent ainsi sauvées : l'araméen, l'égyptien, l'arabe. Cela n'empêche pas la disparition de fait de la plupart des langues d'Asie Mineure (carien, pisidien, phrygien, lydien, galate, etc.) et même du phénicien.

En matière de droit, Rome n'a nulle part imposé ses pratiques : chaque peuple soumis conservait son droit. Mais la dispersion des citoyens romains faisait du droit romain le seul qui soit répandu dans tout l'empire. De plus, en cas de conflit entre un non-citoyen (pérégrin) et un citoyen romain, l'utilisation du droit romain s'imposait. Et des pérégrins entre eux pouvaient toujours choisir d'avoir recours au tribunal du gouverneur ou de ses adjoints, qui appliquait le droit romain. Enfin, après l'édit de Caracalla en 212, accordant la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire, le droit romain devint la référence commune.

L'un des paradoxes de l'Empire romain est sans doute d'avoir à la fois respecté les différences culturelles lorsqu'elles ne mettaient pas en cause l'ordre établi, et réussi à répandre partout un mode de vie dont on ne doit pas négliger l'importance politique. Dans tout l'empire, les notables portent les mêmes vêtements, célèbrent les mêmes fêtes en l'honneur des empereurs, assistent avec le peuple aux mêmes spectacles du cirque, fréquentent les mêmes thermes, consomment vin et huile d'olive.

# Timgad

Vidéo  
romanisation



Vidéo  
Timgad

Plano de la ciudad de Timgad (Argelia). Siglo II. Fundada por Trajano.

<http://www.cours-college.com>

# Timgad

## Portes

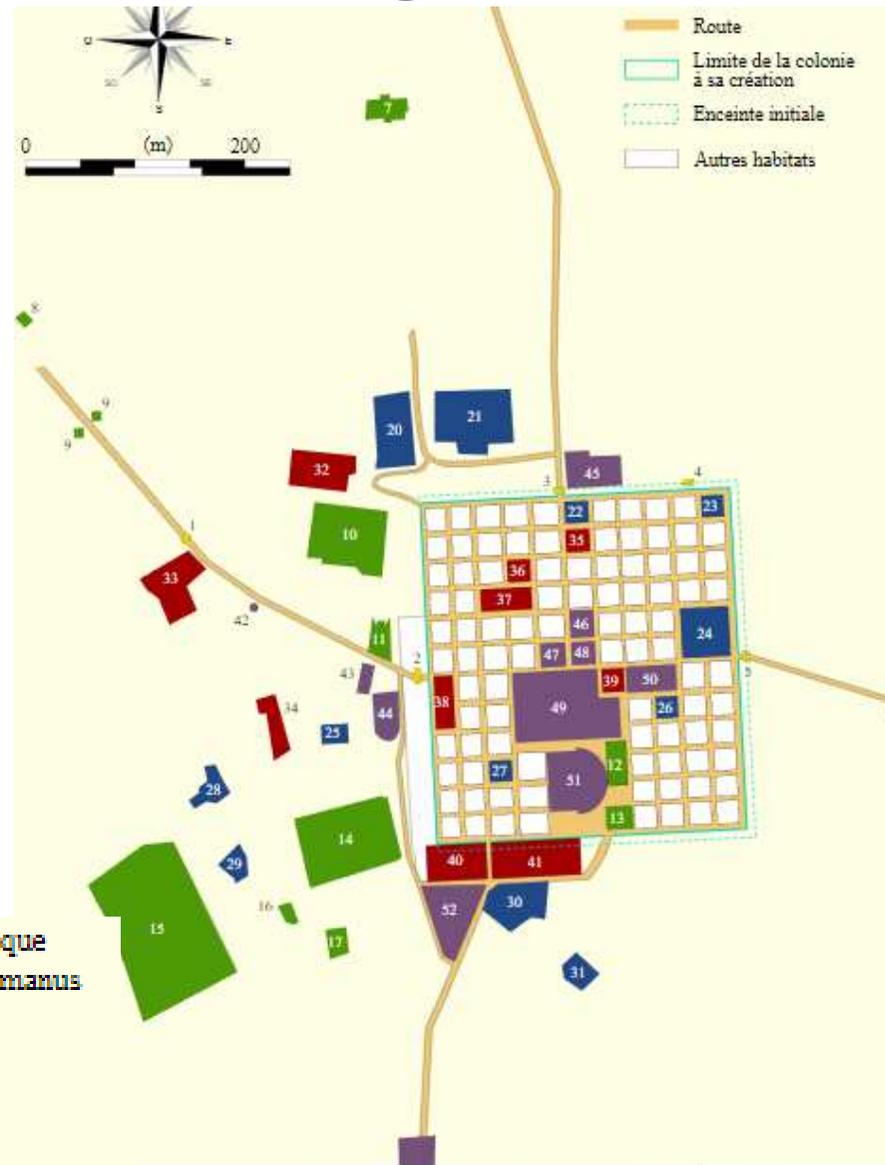
- 1 Porte du Faubourg Ouest
- 2 Arc dit de Trajan
- 3 Porte du Nord ou de Cirta
- 4 Porte secondaire du Nord
- 5 Porte de Mascula
- 6 Porte du Faubourg Est

## Édifices religieux

- 7 Temple de Saturne (?)
- 8 Eglise
- 9 Nécropole païenne
- 10 Eglise
- 11 Temple du Génie de la Colonie
- 12 Temple de Cérés (?)
- 13 Temple de Mercure (?)
- 14 Capitole
- 15 Cathédrale donatiste et dépendance
- 16 Eglise
- 17 Temple
- 18 Chapelle du duc Jean
- 19 Nécropole chrétienne et église

## Autres édifices

- 42 Fontaine de Liberalis
- 43 Marché aux vêtements
- 44 Marché de Sertius
- 45 Edifices du Faubourg Nord
- 46 Bibliothèque publique
- 47 Boutiques du decumanus
- 48 Latrines
- 49 Forum
- 51 Théâtre
- 52 Quartier artisanal



## Thermes

- 20 Thermes des Filadelfes
- 21 Grands Thermes du Nord
- 22 Petits Thermes du Nord
- 23 Thermes du Nord-Est
- 24 Grands Thermes de l'Est
- 25 Thermes du marché de Sertius
- 26 Petits Thermes de l'Est
- 27 Petits Thermes du Centre
- 28 Thermes de l'Ouest
- 29 Thermes du Capitole
- 30 Grands Thermes du Sud
- 31 Petits Thermes du Sud

## Maisons

- 32 Maison
- 33 Maison et Thermes
- 34 Maison
- 35 Maison et chapelle
- 36 Maison de Corfidius Crementius
- 37 Maison de Januarius et Chapelle
- 38 Maison de la piscina
- 39 Maison aux jardinières
- 40 Maison de Sertius
- 41 Maison de l'Hermaphrodite

## B - La romanisation de l'empire

**Trace** : Dans les provinces, les romains fondent des villes sur le modèle de la capitale de l'empire, selon un plan géométrique à partir de deux grandes rues perpendiculaires (cardo et decumanus) à l'intersection desquelles se trouve le forum. Partout sont édifiés les mêmes types de monuments qu'à Rome : temples, amphithéâtres, thermes, aqueducs... Petit à petit, les provinces surtout en occident et en Afrique du nord, adoptent le même mode de vie que les romains (vêtements, spectacles), la même langue (le latin), la même religion : c'est la romanisation de l'empire, qui n'est pas totale, les provinces gardant une diversité culturelle et religieuse.

# La citoyenneté romaine

a. « L'empereur Servius Galba César Auguste, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul désigné pour la deuxième fois, a accordé leur congé et le droit de cité aux soldats qui firent leur service dans la 1<sup>re</sup> légion Adjutrix, et dont les noms sont reproduits ci-dessous, à eux-mêmes, leurs enfants et leurs descendants. »

▪ D'après un diplôme militaire, 68 après J.-C.

b. « Quand les magistrats d'Irni<sup>1</sup> auront quitté leur magistrature, qu'ils soient citoyens romains, ainsi que leurs parents, leurs femmes et leurs enfants nés d'un mariage légitime, et leurs petits-enfants. »

▪ D'après une loi impériale, 1<sup>er</sup> siècle après J.-C.

1. Petite ville d'Espagne.

« Je donne à tous les pérégrins qui sont dans l'empire romain le droit de cité romaine. [...] Le présent édit augmentera la majesté du peuple romain. »

▪ Édit impérial, 212 après J.-C.

## B - La romanisation de l'empire

**Trace** : Au début de l'empire, seuls les hommes libres d'Italie sont citoyens romains, ils ont plus de droits que les peuples des provinces. Puis, pour s'assurer de leur fidélité, les empereurs accordent le droit de cité (**bénéficiaire des mêmes droits que les citoyens romains**) aux magistrats et aux soldats provinciaux qui ont servi Rome. Enfin en 212, l'empereur Caracalla accorde la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire.